



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 19 mai 2022

UKRAINE : L'ACCUEIL DES RESSORTISSANTS EN PAYS DE LA LOIRE *POINT DE SITUATION AU 18 MAI*

Le préfet des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, dresse un nouveau point de situation sur l'arrivée des ressortissants ukrainiens sur le territoire régional et de leur prise en charge par les services de l'État.

Au total, ce sont **3 864 ressortissants ukrainiens qui sont déjà présents en Pays de la Loire ou ont récemment transité par la région, pour un objectif de 7 000 dans le cadre de l'accueil annoncé par la France de 100 000 Ukrainiens**. Il est possible que certains aient depuis rejoint d'autres régions françaises, voire d'autres pays européens, ou soient repartis en Ukraine.

Les nouveaux arrivants sont incités à se présenter en préfectures ou dans les sous-préfectures afin de recenser leurs besoins, notamment administratifs et d'hébergement. Ainsi, depuis le début de la guerre en Ukraine, 2 856 Ukrainiens se sont signalés auprès des cinq préfectures de la région : 1 168 en Loire-Atlantique, 475 en Maine-et-Loire, 234 en Mayenne, 493 en Sarthe et 486 en Vendée.

Des arrivées de déplacés d'Ukraine sont également organisées par les services de l'État. La région parisienne connaissant de très importants flux d'arrivées de déplacés ukrainiens, les régions de l'Ouest de la France (Normandie, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Pays de la Loire et, depuis peu, Nouvelle Aquitaine) s'impliquent dans des opérations de transfert. Plus de 4 200 orientations de l'Île-de-France vers d'autres régions ont déjà eu lieu depuis mi-mars, dont près de 1 010 Ukrainiens vers les cinq départements de la région Pays de la Loire : 162 en Loire-Atlantique, 245 en Maine-et-Loire, 184 en Mayenne, 244 en Sarthe et 173 en Vendée.

À leur arrivée, les ressortissants ukrainiens se voient progressivement octroyer une autorisation provisoire de séjour au titre de la « protection temporaire » décidée par les pays membres de l'Union européenne. Ils peuvent aussi bénéficier d'une carte de paiement donnant accès à l'allocation financière de première nécessité, d'une

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92 / pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 Nantes

protection universelle maladie et, selon leurs besoins, d'un hébergement et d'une évaluation de leur situation par rapport à l'emploi.

Enfin, l'Éducation nationale scolarise d'ores et déjà 762 mineurs ukrainiens en Pays de la Loire, et 444 autres sont en instance de l'être.

Les services de l'État travaillent aussi à la mise en place prochaine de stages de découverte et d'acquisition de la langue française ainsi qu'à l'insertion professionnelle. Une réponse de premier niveau peut d'ores et déjà être mobilisée avec les ateliers sociolinguistiques, les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » et différentes solutions numériques d'apprentissage de la langue. D'autres initiatives sont en cours, l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires de la protection temporaire d'accéder ensuite aux formations à visée professionnelle mises en place par Pôle Emploi ou le Conseil régional.

Focus sur la Loire-Atlantique

La Loire-Atlantique est le département de la région qui accueille le plus de ressortissants ukrainiens depuis le début du conflit. 34 % des déplacés y sont présents.

Au 18 mai, un total de 1 330 personnes (adultes et mineurs) ont été accueillies dans le département de la Loire-Atlantique et 983 autorisations provisoires de séjour ont été octroyées au titre de la « protection temporaire », mise en place par l'Union européenne.

À leur arrivée sur le territoire et quand ils ne disposent pas déjà d'une solution identifiée, un hébergement d'urgence est proposé aux déplacés d'Ukraine, soit au sein de structures collectives, soit en hôtel.

Les associations France Horizon (2 sites) et Les Eaux Vives (un site) sont chargées de l'accueil, de l'évaluation, de l'ouverture des droits des ressortissants ukrainiens dans les sas d'accueil d'urgence dont la capacité globale d'accueil s'établit actuellement à 277 places.

En outre, 150 personnes sont provisoirement hébergées dans des hôtels à Nantes, à Saint-Nazaire, à Ancenis et La Divatte sur Loire. Elles y bénéficient également d'un accompagnement social.

Après avoir reçu l'autorisation provisoire de séjour, les déplacés ukrainiens peuvent bénéficier d'un logement plus pérenne. À ce jour, 244 personnes, soit 98 ménages, (respectivement 196 et 62 il y a une semaine) ont été relogées par les services de l'État dans des logements autonomes proposés par des collectivités locales.

De nombreux accueils de familles sont déjà en cours chez des particuliers qui se sont mobilisés par l'intermédiaire de réseaux de connaissances ou se sont manifestés

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92 / pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 Nantes

auprès de mairies. La ville de Saint-Nazaire a ainsi organisé l'accueil de 75 ménages en hébergements citoyens, notamment pour des familles de travailleurs détachés. Les associations ANEF-Ferrer et Solidarité Estuaire ont commencé à intervenir pour réaliser si besoin des médiations sociales afin de garantir la bonne continuité de ces hébergements.

D'autres associations gestionnaires (L'Étape, Saint Benoît Labre, Une famille un toit, Aurore, SOS Solidarités), missionnées par l'État au titre de l'intermédiation locative, commencent à accompagner les familles en lien avec les CCAS des villes concernées. Elles vont également poursuivre le recensement des logements proposés par des particuliers sur la plateforme <https://parrainage.refugies.info/> afin de réaliser les appariements pour les personnes en attente de logement.

Le Préfet tient à remercier les collectivités territoriales, les associations et les particuliers qui participent à l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des ressortissants ukrainiens en lien avec les services de l'État.

Enfin, plusieurs informations pratiques à destination des déplacés d'Ukraine sont disponibles sur [le site des services de l'État en Loire-Atlantique](#) (argent, banque, santé, scolarisation, apprentissage du français, animaux de compagnie).